

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri,  
Mme Corneloup, M. de Ganay, M. Rémi Delatte, M. Forissier, M. Furst, Mme Lacroute,  
M. Leclerc, M. Lurton, M. Marleix, M. Masson, M. Perrut, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier,  
Mme Valentin, M. Vatin et M. Viala

-----

**ARTICLE 33**

Supprimer les alinéas 8 à 17.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au delà du droit dérogatoire accordé par les modification apportées par cet article aux dispositions communes du code électoral, cet amendement vise a rationaliser le rattachement géographique d'un détenu sur une liste électorale reflétant son attachement ou son histoire territoriale afin d'éviter l'inscription de ce dernier sur la liste électorale d'une commune avec laquelle il n'a aucun lien probant, en conséquence propose de supprimer les alinéas 8 à 17.